



## DELIBERATION N°20120075 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 14 mai 2012

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 4 mai 2012 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 3 représentés, 6 absents, savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN , président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; M. André MOULIN ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED ; M. Guy VIAL , adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Marie-Nicole MEUNIER ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Carmen MONTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Christiane MASSARDIER ; M. Philippe CHOVET ; Mme Francisca MARIE (à partir de 18 h 47) ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 18 h 40) ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Salina HEMANI (à partir de 19 h) ; M. Hervé REYNAUD ; M. Noël PAUL ; Mme BOYADJIAN Annick (à partir de 20 h 15) ; Mme Béatrice COFFY ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Aline ORIOL (à partir de 18 h 50) ; M. Régis CADEGROS ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Pascale SOEUR (à partir de 18 h 45) ; M. Daniel SZEMENDERA , conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à M. DE PASQUALE Jean-Pierre.
- Mme MARTINS-BENAMROUCHE Catherine qui donne pouvoir à M. VACHER Raymond.
- Mme BOYADJIAN Annick qui donne pouvoir à M. MANDON Emmanuel (jusqu'à 20 h 15).

#### ABSENTS :

- Mme Francisca MARIE (jusqu'à 18 h 47) ; M. Aymeric SANLAVILLE (jusqu'à 18 h 40) ; Mme Salina HEMANI (jusqu'à 19 h) ; Mme Nicole FOREST ; Mme Aline ORIOL (jusqu'à 18 h 50) ; Mme Pascale SOEUR (jusqu'à 18 h 45).

#### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Guy VIAL ; M. Jean-Luc DEGRAIX.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011</b>
---

## M. PONTON MICHEL EXPOSE CE QUI SUIT :

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M49, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation des résultats de la section d'exploitation (fonctionnement) de l'exercice 2011 du budget de l'eau conformément aux propositions suivantes :		
<b>1 - Détermination du résultat de clôture 2011 :</b>		
a) Résultat 2010 reporté (excédent) :		<b>462 955,30</b>
<b>b) Calcul du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2011 :</b>		
	Recettes d'exploitation :	484 729,28
	Dépenses d'exploitation :	-363 455,72
	Résultat d'exploitation 2011(excédent) :	<b>121 273,56</b>
<b>c) Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2011 (excédent) :</b>	a)	<b>584 228,86</b>
<b>2 - Affectation du résultat :</b>		
a) le résultat 2010 reporté en investissement était de :		-33 383,83
b) les opérations de l'exercice 2011 : - en dépenses :		-452 647,18
	- en recettes :	558 673,60
Le résultat de clôture d'investissement de l'année 2011 fait apparaître un excédent de :		<b>72 642,59</b>
	(compte 001)	
* les restes à réaliser d'investissement en dépenses sont de :		-286 105,77
* les restes à réaliser d'investissement en recettes sont de :		67 200,00
Le résultat cumulé d'investissement, après restes à réaliser, est de :		<b>-146 263,18</b>
<b>Le conseil municipal décide d'affecter une partie du résultat de clôture de fonctionnement soit :</b>		
	b)	<b>146 263,18</b>
à la couverture du déficit global d'investissement par le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" (recettes d'investissement)		
	(a-b)	<b>437 965,68</b>
Le conseil municipal décide d'affecter cette somme en section d'exploitation au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" (recettes de fonctionnement)		
Ces affectations seront reprises en décision modificative 2012.		

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 27 voix pour, 11 abstentions,

**DECIDE :**

- **d'approuver** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 du budget annexe du service de l'eau-barrages, telle que proposée ci-dessus.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 15 mai 2012  
Le maire,

Signé :

Philippe KIZIRIAN